



ROC-ASSJ HB 87
2 Avenue d'Estienne d'Orves
87200 Saint JUNIEN

Tel : 05.55.02.02.07

Port. : 06.73.39.75.99

Mail : contact@roc-assj-hb87.com

**REMISE – RESTITUTION DES CLES /
ETAT DES LIEUX /
ENGAGEMENT VIS-A-VIS DU ROC ASSJ HB 87**
pour toutes réservations du Club House

La remise des clés du Club House s'effectue les vendredis ou samedis matin de 09h30 à 12h00 aux bureaux du club.

Elles sont remises par Guillaume COIGNAC à la personne qui a fait la demande de réservation, cette personne étant obligatoirement licenciée au club.

La restitution des clés se déroulera le lundi suivant de 09h30 à 12h00 aux bureaux du club.

Elles seront remises par le réservataire ou une personne qui aura été désignée précédemment lors de la remise des clés, à Guillaume COIGNAC.

Le Club House comprend :

- une entrée, un couloir,
- une salle de réception comprenant différents aménagements et éléments d'équipement,
- des WC, des extérieurs.

Toute dégradation, dommage, perte et vol constatés des biens du complexe, engage la responsabilité de son auteur, étant donné que la responsabilité de ce dernier est solidaire, le cas échéant, avec le responsable désigné.

En réservant cet équipement de qualité mis à disposition du club par la Mairie de Saint JUNIEN, le réservataire s'engage :

- à le restituer dans un état de propreté intérieur et extérieur irréprochable,
- à signaler au Responsable du Club House (Patrick BRETON : 06.22.07.13.66) et lors de la restitution des clés, tous dégâts et/ou dégradations causés par un membre ou un invité au bâtiment, aménagements intérieurs ou extérieurs, mobilier ou matériel d'exploitation.

Si des dégâts sont identifiés avant l'utilisation du Club House, le réservataire le signale lors de la remise des clés et au responsable du Club House (Patrick BRETON : 06.22.07.13.66).

Le réservataire responsable est l'interlocuteur prioritaire auprès du club en cas de non-respect du règlement intérieur.

Je soussigné, [REDACTED] prend possession ce jour des clés du Club House du ROC ASSJ HB 87 et m'engage de fait à respecter et à faire respecter l'ensemble des prescriptions du règlement intérieur du Club House.

Fait à Saint JUNIEN le [REDACTED]

Signature du réservataire
[REDACTED]

Restitution des clés

Je soussigné [redacted] rend ce jour les clés du Club House.
L'ensemble du complexe est dans un état de propreté irréprochable.

Fait à Saint JUNIEN le [redacted]

Signature du réservataire
[redacted]

Commentaires éventuels

ANNEXE 1